

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Séance du jeudi 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 13 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Bruno BICHON

**Présents : 3**

**Sont présents :** Bruno BICHON, Monique JANIN, Nicole HOGGE

**Représentés :**

**Votants : 3**

**Absents :** Florine DUPONT SENES, Florence FOURNEAU, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Jean-Yves KISTON, Yvette MIGUEL, Denis GARIN, Robert LIAUTAUD

**Secrétaire de séance :** Nicole HOGGE

Ouverture de séance : 10h37

Appel des personnes présentes. Monique rectifie la place de sa signature.

Lecture des absents non excusés et de Denis Garin qui a donné un justificatif par mail.

Désignation de la secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour qui est le même que celui du 13 janvier :

**Ordre du jour**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2024
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2025
- Délibération des ¼ pour 2025
- Délibération subvention d'Etat 2025 (seconde tranche Château Garnier)
- Délibération pour rénovation local comité des fêtes
- Délibération demande de fonds de concours CCAPV pour local du comité des fêtes
- Délibération relance consultation pour les captages

**Communication du maire :**

Décision du maire du 02 2025 portant sur la désignation d'un cabinet d'avocat pour défendre les décisions dans les intérêts de la commune.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024

**VOTE :**

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025

**VOTE :**

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

Affaires qui seront soumises à délibération :

Notre secrétaire a effectué le travail pour les montants qu'on pouvait avoir afin de permettre de payer les factures avant le budget.

Question de Nicole HOGGE sur le règlement de la restauration du tableau qui devait être fait en 2024.

La secrétaire répond que c'est déjà mandaté et donc réglé.

**Délibération des ¼ - Ouverture des crédits section investissement Budget principal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le C.G.C.T., dans son article L1612-1 prévoit la possibilité jusqu'à l'adoption du budget d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à bénéficier de ces dispositions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2025 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget communal 2024.

Précise que cette autorisation est ainsi répartie :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

article 2031 (frais d'étude): 20 000,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

article 2128 (Autres agencement et aménagement) : 15 000,00 €

article 21318 (Autres bâtiment public): 1 500,00 €

article 21351 (Bâtiments publics) 5 000,00€

article 2158 (Autres installations, matériel et outillage): 3 700,00 €

article 2183 (Matériel informatique) : 1 450,00 €

article 215731 (Matériel roulant): 3 000,00€

Chapitre 23 : Travaux

article 2313 (Constructions) : 10 000 €

article 2315 (Installation, matériel et outillage technique) : 2 000 €

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2025
004-210402186-20250926-DE_2025_031-DE

**VOTE :**

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

## Délibération des ¼ - Ouverture des crédits section investissement Budget Annexe

Pour la demande des subventions d'état pour la seconde tranche des travaux de Château Garnier, le maire déclare qu'il a eu les informations le vendredi soir suivant le précédent conseil pour pouvoir monter la demande de la bonne subvention afin de ne pas devoir en refaire une. Une confirmation a été envoyée pour la DETR, le sous-préfet avait conseillé de ne pas faire une demande trop tôt mais plutôt en janvier.

La préfecture a envoyé un mail mi-janvier pour dire que les décisions sont reportées au 31 janvier mais qu'on attend toujours les décisions de l'état. L'agence de l'eau dépend du budget d'état et donc ne connaît pas non plus les montants qui seront attribués. IT04 a confirmé de garder les montants prévus et c'est envoyé au sous-préfet et au préfet.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le C.G.C.T., dans son article L1612-1 prévoit la possibilité jusqu'à l'adoption du budget d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à bénéficier de ces dispositions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2025 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de la régie des eaux 2024.

Précise que cette autorisation est ainsi répartie :

### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

article 203 (Frais d'étude): 20 000,00 €

### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

article 211 (Terrains): 10 000,00 €

article 2158 (Autres installations, matériel outillage technique): 12 000,00 €

### Chapitre 23 : Immobilisation en cours

article 2315 (Installations, matériel et outillage technique): 20 000,00 €

### VOTE :

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

## Demande subvention d'état 2025 pour la seconde tranche des travaux de Château Garnier

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé un projet structurant global sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit de la mise en conformité des ouvrages d'adduction et de distribution de l'eau potable ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, la création de steps au sein du village et des hameaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire commencer les travaux de mise en conformité par le hameau de Château Garnier avec la création d'une station d'épuration avec filtration par roseaux. L'ensemble de ces opérations étant inscrites au contrat de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Une demande de subvention auprès de l'Etat au regard de la somme du montant total du projet est formulée en deux tranches fonctionnelles sur 2024 et sur 2025.

Le coût total de la tranche 2 (2025) s'élève à 975 199,00 € HT décomposé comme suit :

- Création STEP et réseau de collecte : 339 488,00 € HT
- Réfection réseau adduction captage de l'Ajasson : 635 711,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**ADOPTE** le projet tel qu'il est présenté

**ARRETE** le plan de financement comme suit :

**Coût création de STEP et**

réseau de collecte adduction captage Ajasson :	975 199,00 €
Etat 2025 30,76 % :	300 000,00 €
Agence de l'eau 31,04 % :	302 701,77 €
Conseil Départemental 8,2 % :	79 939,00 €
Fonds propres :	292 558,23 €

**AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement du projet notamment une aide financière à l'Etat à hauteur de 300 000,00 € HT.

**S'ENGAGE** à financer sur ses fonds propres le solde du montant des travaux inscrits au budget primitif 2025.

**CHARGE** le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

## Rénovation du local du comité des fêtes

Pour le local du comité des fêtes, le maire est bien conscient qu'il faut rénover afin de travailler dans de meilleures conditions, qu'il faut de plus en plus d'électricité, de sécurité. Les délais sont dépassés.

Les deux entreprises retenues ont confirmé que les devis dépassés seront inchangés. Le maçon Isnard, le moins cher et Nicolas l'électricien, le seul devis reçu.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'état de délabrement du local communal mis à disposition du comité des fêtes. Ce dernier présente plusieurs infiltrations d'eau et des attaques de rongeurs sont à déplorer sur le matériel du comité.

Monsieur le maire expose donc qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection au sein de ce local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** d'approuver ce projet de rénovation du local communal.

**DIT** qu'un dossier en bonne et due forme sera monté afin de demander des financements dans le but de mener à bien ce projet.

### VOTE :

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
004-210402186-20250926-DE_2025_031-DE

## Demande de fonds de concours de la CCAPV pour rénovation du local du comité des fêtes

Contrôle de légalité  
Date : 30/09/2025  
004-210402186-20250926-DE\_2025\_031-DE

Monsieur le maire rappelle la nécessité de rénover le local communal mis à disposition pour le comité des fêtes.

Considérant le besoin de rénover l'ensemble du bâtiment intérieur (mis en conformité du schéma électrique, isolation des murs, remplacement des anciennes menuiseries ainsi que la porte d'entrée et rénovation du sol béton).

Considérant la délibération prise par le conseil communautaire en date du 21 septembre 2021 qui alloue à la commune de Thorame Basse un montant de 15 000 euros.

Afin de financer cette opération, il est donc proposé de solliciter la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au titre du fonds de concours à hauteur de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ADOpte** le projet tel qu'il est présenté

**ARRETE** le plan de financement comme suit :

Coût du projet : 30 132,08 €

Fonds de concours CCAPV : 15 000,00 €

Fonds propre : 15 132,08 €

**S'ENGAGE** à inscrire les montants au budget 2025

**DEMANDE** à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon la sollicitation du fonds de concours à hauteur de 15 000 euros.

**CHARGE** à monsieur le maire de mener à bien cette opération et autorise à signer toutes pièces s'y rapportant.

### VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

## Relance consultation pour les travaux des captages

### Pour les travaux sur les captages

Le dernier devis étant vraiment trop élevé, le double du prévisionnel et suite au conseil d'IT04 un nouveau marché sera relancé ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Thorame-Basse est alimentée en eau potable depuis les 4 sources : Cordoeil, la Fabrique, l'Ajasson et la Combe pour le hameau de la Valette.

La création d'un périmètre de protection autour des ouvrages de ces 4 captages est en cours d'exécution, or suite à la relance d'un marché public en 2024 ce dernier a fini infructueux.

Monsieur le maire,

**PROPOSE** de relancer une consultation aux entreprises dans le cadre de ces travaux

**INDIQUE** que l'estimation prévisionnelle est de 110 960,40 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de relancer une consultation aux entreprises concernant la réalisation des travaux sur les captages d'eau potable de La Fabrique, du Cordoeil et de La Combe Garnier

**S'ENGAGE** à inscrire à son budget annexe les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces travaux

**CHARGE** Monsieur le Maire de relancer la consultation aux entreprises

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

### VOTE :

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

Bruno BICHON	Monique JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis GARIN	Robert LIAUTAUD
P	P			P						

Le président de séance



Bruno BICHON

Le secrétaire de séance

Nicole HOGGE



AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2025
004-210402186-20250926-DE_2025_031-DE